



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E158815

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2026

ÉDITÉ LE

02/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/05/2024  
2 000

Raison sociale : MCPE 33

42 ROUTE DES GUNES  
33250 CISSAC-MEDOC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BORDEAUX

Téléphone : 07 85 33 41 43

Fax :

Portable : 07 85 33 41 43

Siret : 819 475 047 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7189721

Site Internet : www.mcpe33.fr

E-mail : contact@mcpe33.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133556772 D

Responsabilité légale :

PRIMARD JEAN MICHEL PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133556772 D

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/05/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/06/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	31/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	31/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	06/04/2022
o Poêle ou insert bois	06/04/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.